

BOURSES POUR LES ETUDIANTS HANDICAPES

Les frais pour les besoins spécifiques

Les besoins spécifiques concernent **exclusivement les étudiants ou personnels en situation de handicap** dont la participation aux mobilités serait impossible sans l'octroi d'un financement complémentaire. Les établissements d'enseignement supérieur qui ont sélectionné des participants en situation de handicap auront la **possibilité de solliciter des financements complémentaires** après la phase de contractualisation initiale avec l'agence. Il sera possible de déposer de **manière continue** des demandes de financement complémentaires pour ces publics **à la condition que la demande soit introduite avant le début des mobilités**. Les frais pour les besoins spécifiques seront pris en charge sur la base des **frais réels estimés** par l'établissement après une analyse des besoins avec le participant et ils donneront lieu à un avenant au contrat financier. Les établissements d'enseignement supérieur seront tenus de publier sur leur site internet les démarches à effectuer pour ces publics.

Démarches : fichier attaché : « Demande fonds complémentaires public handicapé »